

Dates : 03 – 10 – 17 – 24 mai, 7 juin (rattrapage le 14 juin)

Phase finale (facultative) : 21 – 27 – 28 juin

Les règlements relatifs aux championnats par équipes figurent en totalité sur le site de la ligue de Normandie (consultable et téléchargeable sur le site <http://www.ligue.fft.fr/normandie>).

QUALIFICATION :

Le club doit valider sur ADOC la licence du joueur justifiant sa qualification **au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il participe.**

CLASSEMENT : Application du classement mensuel

Art. 26 Le classement des joueurs à prendre en compte est **toujours le classement du joueur au jour de la rencontre.**

Par conséquent, les classements des joueurs seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel. Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe (respecter l'ordre des classements dans la composition de l'équipe).

Application du classement mensuel : parution les 4 mai et 2 juin 2020

Bien vérifier le classement de tous les joueurs

ORDRE DES RENCONTRES :

Art. 28 **4 simples et 1 double : 4 – 2 – 3 – 1 – double**

Toutes les parties de simples sont disputées au meilleur des trois manches avec application du jeu décisif dans toutes les manches.

FORMAT DE JEU DES DOUBLES pour toutes les rencontres

- Application du point décisif à 40A dans les deux premières manches,
- 3ème set remplacé par un super jeu décisif en 10 points (**sur la gestion sportive, le score correspondant est de 1/0**).



Si une équipe ne souhaite pas disputer le double, l'équipe adverse le gagne par forfait.

Noter « F » dans la case 4 de la feuille de matchs.

Les scores d'une rencontre sont obligatoirement 5/0, 4/1 ou 3/2.

COMPOSITION DES EQUIPES



NOUVEAU REGLEMENT DE LIGUE

Article 44 Hiérarchie des classements entre les équipes journée par journée.

Le 1er joueur d'une équipe (N+1) ne doit pas avoir un classement supérieur au dernier joueur de l'équipe N du même club.

Exemple : cas général : le dernier joueur de l'équipe 1 étant 15/2, le premier joueur de l'équipe 2 sera 15/2 ou 15/3.

**NOUVEAU REGLEMENT DE LIGUE**

Pour une plus grande flexibilité dans la composition des équipes, la règle du brûlage est supprimée lors de la phase par poule

Article 45

Un joueur ne peut participer à la phase finale avec l'équipe N d'un club s'il a déjà joué deux rencontres dans les équipes supérieures. Cette règle est valable pour les parties effectivement jouées en simple comme en double.

Les résultats des interclubs devront être saisis intégralement par le club visité dans la Gestion Sportive le soir de la rencontre : www.gs.applipub-fft.fr